

DECISION N° 2021-2319

- ✓ Vu l'article L.6146-1 du Code de la Santé Publique,
- ✓ Vu la décision de nomination de Madame le Docteur MAISONNEUVE, Chef du pôle FPE (Femmes – Parents – Enfants), au 6 décembre 2021,

La Directrice décide que :

Article 1

Madame Virginie DUCH, Cadre de Santé, est nommée Cadre du pôle Femmes – Parents - Enfants.

Article 2

La présente décision prend effet au 6 décembre 2021.

Fait à Aubagne, le jeudi 9 décembre 2021

La Directrice,

S. LUQUET



Transmission :

- Docteur MAISONNEUVE
- Madame DUCH – Madame RODRIGUEZ
- Monsieur BRUEY
- Direction des Affaires Médicales - DRH
- Trésorier
- Site internet

DIRECTION

179, avenue des sœurs Gastine – BP 61360 – 13677 AUBAGNE Cedex
- 04 42 84 70 02 – direction@ch-aubagne.fr - www.ch-aubagne.eu –

Membre du GHT 13 – Hôpitaux de Provence



Hôpitaux de Provence
Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône